



MAIRIE DE GRUISSAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2019-810

Du 30 juillet 2019

Réf. : Service Sports et Vie Associative/ED

Interdiction de circulation Repas de rue Hoche du 3 août 2019

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;
Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;
Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,
Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;
Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;
VU, la demande déposée en Mairie, en date du 23 juillet 2019, par Monsieur Paul LUGO, afin d'organiser un repas de rue le samedi 3 août 2019, rue Hoche à Gruissan ;
CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'interdire la circulation à l'occasion du repas de la rue Hoche

ARRETE

ARTICLE I : Du samedi 3 août 2019, 19 heures, au dimanche 4 août 2019 à 2 heures, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue hoche.

ARTICLE II : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot Montpellier, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

ARTICLE III : L'organisateur, Monsieur le Directeur Général des Services, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gruissan, le 30 juillet 2019
L'Adjoint au Maire, Délégué à la Sécurité,

Louis LABATUT.

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le.....
Publication le... 01 AOUT 2019
Notification le... 01 AOUT 2019
Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services adjoint
Daniel TINE
Affichage du... 01 AOUT 2019 Au... 05 AOUT 2019

